

## ROLE DE L'ADMINISTRATION FORESTIÈRE DANS LES PROJETS INTÉGRÉS

---

On parle du projet D.E.R.R.O. (Développement Economique et Rural du Rif Occidental) depuis un peu plus de 5 ans et du projet Sebou depuis environ deux ans ; la période des études préparatoires est plus ou moins avancée dans l'un ou l'autre projet, et il est difficile tant qu'on ne sera pas entré dans la phase de réalisation proprement dite de préciser le rôle joué ou qui sera joué par chaque service technique et en particulier par l'administration des eaux et forêts.

On peut cependant à cette occasion se poser certaines questions.

Tout d'abord cette administration est-elle directement concernée par ces projets et dans quelle mesure ? car enfin rien dans leur dénomination n'indique qu'il s'agisse de projets mettant en cause ses activités. La réponse cependant est affirmative, et nous allons montrer pourquoi et comment.

Les projets D.E.R.R.O. et Sebou sont inclus dans une entreprise plus vaste de développement méditerranéen de la F.A.O. Le Rif occidental et le bassin du Sebou, qui s'y rattache, ont été choisis : le premier parce qu'il constitue une zone fortement peuplée, où, par contre, les facteurs écologiques en général favorables laissent espérer, d'une action intégrée, des résultats démonstratifs dans un temps relativement court ; le second parce que, riche de spéculations agricoles actuelles ou potentielles, périodiquement menacé par les crues du premier, il mérite d'être protégé pour atteindre à l'optimum de son développement.

Quand on parle d'érosion et de crues, on entend aussi par relation de cause à effet, déboisement, défrichement, labours suivant la plus grande pente, ou sur des pentes trop fortes en terrains instables. On entrevoit les remèdes qui ne sont pas des panacées, le reboisement, l'arrêt des défrichements, la réglementation du parcours, l'application des techniques de défense du sol contre l'érosion.

Autant d'actions qui entrent dans les attributions traditionnelles réglementaires confiées au service forestier.

D'autre part tout projet de mise en valeur entend la mobilisation de toutes les ressources naturelles, leur conservation, leur exploitation et si besoin est leur extension dans un but de développement économique. Or, pour ne citer que la zone D.E.R.R.O., on relève dans l'inventaire récent effectué par les experts F.A.O. que sur un territoire de 1 822 000 ha les terrains boisés ou à vocation forestière ou pastorale représentent 917 000 ha (soit 50 %) dont un peu moins du tiers (283 000 ha) en peuplements forestiers homogènes.

Si on peut imaginer que dans un passé encore récent cette dernière surface devait être beaucoup plus considérable on comprendra que cette région en raison de la nature et du relief de son sol soit essentiellement forestière et que le développement démographique (1 300 000 habitants au dernier recensement, plus de 70 habitants au km<sup>2</sup> soit plus du double de la densité moyenne) d'une population à la recherche de moyens d'existence soit la cause principale des défrichements massifs qui ont eux-mêmes accéléré le processus d'érosion favorisé par la nature du sol et du climat.

L'administration forestière en tant que responsable des ressources en bois et produits forestiers est donc déjà engagée par vocation traditionnelle dans une action de conservation et de mise en valeur des peuplements forestiers naturels, que la recherche des objectifs du projet DERRO doit intensifier dans les années à venir. Ce qui précède montre amplement l'importance prépondérante des activités forestières dans le Rif où l'on ne peut intervenir sans atteindre un de leurs aspects.

Dans la phase préparatoire des projets (non encore terminée) l'administration des eaux et forêts a été sollicitée de différentes façons. Ses archives ont été largement utilisées pour fournir aux experts les renseignements statistiques indispensables à toute étude fondamentale.

Son personnel à tous les échelons a apporté le concours de ses connaissances du terrain, d'interventions humaines sur les peuplements forestiers, de possibilités d'acclimatation des espèces forestières ou fruitières introduites, en un mot de son expérience.

Elle a donné des avis sur l'importance et la nature des travaux envisagés, les possibilités de réalisation, le choix des secteurs d'intervention et les répercussions sur les moyens et modes d'existence des populations.

Quand il s'est agi en 1964 dans le cadre du projet DERRO, de lancer dans chaque province intéressée les premiers travaux qui devaient servir de préliminaires au programme proprement dit, on s'est adressé à l'administration forestière dont les structures en personnel technique permettaient de donner à ces interventions simultanées une ampleur suffisante. On a pu ainsi traiter 5 740 ha de périmètre DRS sur lesquels ont été

plantés 540 000 arbres forestiers et 169 000 fruitiers et ouvrir 35 km de piste ; un programme d'égale importance est prévu en 1966 tant que le renforcement en personnel technique de toutes catégories ne sera pas assuré, pour passer à l'exécution du projet dont nous allons parler maintenant.

On aurait pu envisager dans ce but la création d'un organisme autonome. Cette conception a été écartée par le Gouvernement de Sa Majesté par suite du manque de personnel technique et dans un double souci d'économie et de nécessité de faire participer les structures administratives existantes à la réalisation du projet. C'est donc comme agent d'exécution dans les strictes limites de ses prérogatives qu'interviendra le service forestier pour accomplir la mission qui lui sera confiée, et dans la mesure où son personnel sera localement renforcé ou recevra l'assistance de techniciens étrangers.

Le programme qui doit se poursuivre sur 25 ans prescrit pour une première période de 5 ans les interventions forestières suivantes :

— Travaux de restauration des sols sur 80 000 ha et mise en valeur concomitants.

— Reboisement sur 25 000 ha.

— Délimitation de 250 000 ha de forêts naturelles productives.

— Inventaires et aménagements sur 45 000 ha.

— Equipement des forêts productives ou des périmètres de reboisement et de DRS en routes et pistes 400 km — en maisons forestières (10 postes forestiers) — en défense contre l'incendie pour 45 000 ha.

— Renforcement de la surveillance sur 732 000 ha. Pour réaliser ce programme le service forestier demande un supplément en personnel de 17 ingénieurs et ingénieurs des travaux, 25 chefs de districts et 150 techniciens forestiers.

Dans l'ordre des priorités, les tâches à accomplir apparaissent comme suit :

— Formation des techniciens,

— Renforcement de la surveillance,

— Exécution des travaux de DRS et reboisement,

— Mobilisation des ressources naturelles en bois et produits forestiers.

Dans la réalité toutes ces actions devront être menées simultanément. Mais il est important d'insister sur deux points :

Le renforcement de la surveillance pour la protection des peuplements forestiers naturels est indispensable pour assurer l'efficacité et la durée des autres actions.

Les interventions du service forestier dont les effets sont à long terme ont dans tous les domaines un premier effet de restriction des droits des usagers et par voie de conséquence de limitation de leurs moyens de subsistance, qu'il s'agisse de consommation des produits forestiers, de défrichements ou d'exercice du parcours des troupeaux. Il est donc absolument indispensable pour obtenir l'agrément des populations, soit de les indemniser de la privation d'une partie de leurs ressources soit de leur en procurer d'autres. C'est pourquoi les actions forestières doivent être suivies ou même précédées par d'autres actions, et notamment dans le domaine agricole, qui apportent à court terme une compensation.

Toutes ces actions combinées doivent être très sérieusement coordonnées, non seulement à l'intérieur de chaque projet, mais entre les deux projets qui viennent d'être évoqués. Les forestiers ne revendiquent aucun rôle prépondérant, ils ont conscience de l'ampleur et de la complexité de la tâche qui leur est dévolue, en face de l'insuffisance des moyens dont ils disposent.

Ils contribueront comme les autres services techniques à la recherche de l'objectif qui est à l'origine des projets : l'élévation du niveau de vie des populations du Rif, du Pré-Rif et de la plaine du Rharb par freinage de l'érosion, modernisation de l'agriculture, et développement de l'exploitation rationnelle des ressources naturelles et des industries de transformation.

Le démarrage d'une telle entreprise exige une longue, difficile et minutieuse préparation, si on veut lui garantir le maximum de chances de succès. Elle constitue en tout cas le plus vaste projet intégré de mise en valeur régionale actuellement entreprise dans le monde, notamment en ce qui concerne le développement du périmètre irrigué de la plaine du Rharb.